

ARRETE 2024\06

DE CIRCULATION et DE STATIONNEMENT

13 RUE DES SOURCES

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la société AZTP- Rue de Bougainville Prolongée – 77550 LIMOGES-FOURCHES représentée par M. MENGU Ismail – courriel contact.aztp77@gmail.com - Tél. 09.67.02.20.09 pour le compte d'ENEDIS, raccordement électrique,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et de stationnement dans la rue des Sources,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre les travaux de raccordement électriques au droit de n° 13 de la rue des Sources, la chaussée sera RETRECIE et le stationnement interdit au droit de l'intervention des travaux d'ouverture des tranchées sur chaussée, **à compter de ce jour jusqu'au 16 février 2024**. La circulation sera rétablie le soir. La sécurité des piétons devra être assurée : la tranchée sera sécurisée par un barriérage.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et de sécurisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire ainsi qu'une information aux riverains.

Dans le cadre de l'économie d'énergie, l'éclairage public est éteint de minuit à 5h du matin. Aussi il est nécessaire de mettre un place un éclairage de substitution (de type Triflash ou autre) afin de sécuriser la zone de travaux.

Article 3 : le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues citées ci-dessus et distribué aux riverains de l'ensemble de la rue par le pétitionnaire.

Article 5 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

La Gendarmerie de Septeuil

Le pétitionnaire

ENEDIS

Fait à Guerville, le 09/01/2024,

Pour Mme Le Maire,

L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

